

Commune de Watermael-Boitsfort
Monsieur Tristan ROBERTI
Echevin de l'Urbanisme
Place Antoine Gilson, 1
B - 1170 BRUXELLES

V/Réf : URB/3394
N/Réf : AVL/CC/WMB-2.147/s.520
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Monsieur,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Rue Middelbourg, 4-6. Installation d'une tente solaire.
Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS.
(dossier traité par Chloé Gillain)

Suite à votre courrier du 16 mai 2012 sous référence, réceptionné le 18 mai dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 30 mai 2012.

La demande concerne un bien situé dans la zone de protection du parc Jargersveld, classé comme site par arrêté du 24/04/1997, ainsi que dans celle de la maison communale, classée comme monument par arrêté du 12/09/1996.

Elle porte sur le placement d'une tente solaire au rez-de-chaussée de la façade avant, avec mention du nom de l'établissement et publicités associées à des enseignes.

La Commission ne s'oppose pas au placement de la tente solaire pour autant qu'elle n'endommage pas ni ne camouffle le linteau métallique surplombant la vitrine (mais qu'elle soit fixée dans la maçonnerie située au-dessus, quitte à réduire la hauteur de l'enseigne existante si nécessaire) et qu'elle réponde aux prescriptions du RRU. Elle rappelle, dans ce cadre, que les enseignes sur auvents et marquises ne peuvent avoir une hauteur qui excède 25 cm (titre VI, chapitre V, article 36, 2° e)). Les inscriptions prévues devront être adaptées dans ce sens.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.U. : Mme F. VANDERBECQ
- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Michèle KREUTZ